

Commentaires

| | |
|----------------------------|---|
| Répartition HESAV/ Emploi | Le calendrier indique la répartition du temps entre la présence de l'étudiant à HESAV (cours, stage, examens) et sa présence au travail. Le pourcentage est réparti à parts égales entre l'emploi et HESAV. |
| Jours de formation | En 3ème année, les jours HESAV sont planifiés sur des journées entières les lundi, mardi ou mercredi. |
| | Font exception : la semaine Interprofessionnelle (semaine 3), les semaines d'examen (semaines 6, 7, 27, 28 et 35) , la PFP ext. 5 (semaines 8 à 13). |
| Vacances | L'étudiant en emploi bénéficie de 5 semaines de vacances comptabilisées à part égales entre l'emploi et HESAV. Elles sont planifiées par l'employeur, en accord avec l'étudiant en emploi, sur les périodes indiquées "100% emploi". Il importe que leur répartition permette à l'étudiant de reprendre son souffle de manière régulière. |
| Planification semestrielle | L'année est subdivisée en 2 semestres. Le 5ème semestre débute en semaine 38 et se termine en semaine 7. Le 6ème semestre débute en semaine 8 et se termine en semaine 37. |
| CPT | Chaque semestre est défini par un projet de formation pratique sur la base duquel est conçu et édité le contrat pédagogique tripartite (CPT). Chaque CPT est établi par l'étudiant, le praticien formateur et l'enseignant référent HESAV en début de semestre, en référence aux objectifs d'apprentissage du semestre. La formation en emploi se fonde sur la capacité et la possibilité d'apprendre en travaillant. Dans cette perspective, il importe que, dès le 6ème semestre, l'étudiant bénéficie de conditions lui permettant de mobiliser et démontrer les compétences du 3ème et dernier niveau de compétences du Bachelor en SI. |
| Evaluations | Une évaluation est pratiquée à la fin de chacun des semestres. L'évaluation du 5ème semestre est sommative. Elle témoigne de l'acquisition des compétences du 2ème niveau de FP HES. L'évaluation du 6ème semestre est formative. Elle témoigne de l'acquisition en cours des compétences du 3ème niveau de FP HES. |
| Validation du module | La 3ème année correspond à 2 modules de formation pratique : PFP EE 4 (5 crédits ECTS) et PFP ext. 5 (10 crédits ECTS). |